

## Fascicule 65 (2018) : définition des prestations relatives au béton

Avril 2021

**Les spécifications du Fascicule 65 pour la définition des prestations relatives au béton font l'objet de son annexe D, et abordent notamment, la cure, le bétonnage par temps chaud et par temps froid ainsi que les parements.**

### Bétons

La prestation comprend la fourniture des constituants, incluant la fabrication ou la fourniture (BPE), le transport et la mise en place des bétons, y compris les reprises de bétonnage, ainsi que les traitements thermiques éventuels.

Elle comprend toutes les sujétions imposées par le présent fascicule en fonction de son usage (précontrainte, parements fins ou ouvrages...).

Elle ne comprend pas la cure, ni les dispositions particulières prise pour assurer la qualité du bétonnage par temps froid ou par temps chaud, ni les opérations particulières de réglage et de finition des surfaces non coiffées.

Le bordereau des prix comporte différents prix de bétons selon leur formule, leur destination, les classes d'exposition auxquelles ils sont soumis et les propriétés particulières auxquelles ils doivent satisfaire (limitation au jeune âge des retraits endogène et thermique, aspect des parements...).

### Cure

La prestation comprend :

- la fourniture, l'application et l'enlèvement d'un produit de cure ;
- le maintien des coffrages pendant le temps nécessaire ;
- la mise en œuvre du matériel nécessaire (par exemple la mise en place d'un abri protecteur), y compris toutes sujétions liées à l'opération.

### Bétonnage par temps froid et par temps chaud

La prestation comprend toutes les dispositions particulières sortant du cadre de l'exécution normale, telles qu'elles ont été acceptées par le maître d'œuvre.

### Parements

Les parements simples ne donnent pas lieu, sauf dispositions particulières du marché, à rémunération séparée.

Les parements donnant lieu à rémunération particulière sont les parements fins et ouvrages. Les prestations prises en compte à ce titre ne comprennent que les traitements spécifiés pour les parements désignés par les pièces particulières du marché.

Le bordereau des prix distingue les différents types de traitements prévus au marché.

### Auteur

Patrick Guiraud



Retrouvez toutes nos publications  
sur les ciments et bétons sur  
[infociments.fr](http://infociments.fr)

Consultez les derniers projets publiés  
Accédez à toutes nos archives  
Abonnez-vous et gérez vos préférences  
Soumettez votre projet

Article imprimé le 25/02/2026 © infociments.fr